



Bulletin des membres

Section Locale 1751

A.I.M.T.A.

Association internationale des machinistes et des
travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale

 @aimta1751

026- 2021

www.aimta1751.ca

DEMANDE DE BULLETIN DE VOTE D'ABSENCE

À tous les membres de la Section Locale 1751

Les demandes de bulletin de vote d'absence devront se faire avant le:
7 novembre 2021 pour l'élection qui se tiendra le **7 décembre 2021**
pour l'élection du Comité Exécutif

Énoncé dans la section 6 (d) de l'Article V des Statuts de la Section Locale 1751

Les membres qui habitent des régions à **plus de vingt-cinq (25) milles ou quarante (40) kilomètres** de l'endroit désigné pour le scrutin, les membres qui sont retenus au foyer à cause d'une maladie certifiée, ceux qui ont des préoccupations pour voter en personne en raison de la Covid-19 et aux membres qui sont en congé parental selon les dispositions de la loi canadienne, qui sont en vacances ou à travailler pendant les ouvertures du station de vote, qui s'occupent d'affaires officielles de l'AIM approuvées par la Section Locale, le District ou la Grand Loge, ou en voyage assigné par l'employeur, ou en congé de réserve militaire, reçoivent des bulletins d'absence tel que prévu à la section 3 de l'Article II des Statuts de l'AIM .

Les membres doivent se conformer à ce qui suit:

Tout membre qui a droit à un bulletin de vote par anticipation en fera la demande par écrit au secrétaire archiviste de la Section Locale 1751, en apportant cette demande en personne ou en l'adressant par la poste (adresse en bas de la page), le tout **au moins trente (30) jours avant la date de l'élection.**

Solidairement,



James Murray
Secrétaire Archiviste